

Travail ou prière du vendredi ?

écrit par Christine Tasin | 17 juin 2014



<http://français.islammessager.com/Article.aspx?i=7903>

« *Il est interdit de travailler pendant la prière du vendredi* »

Soit les musulmans qui fréquentent les mosquées ont tous des patrons arrangeants et tolérants, leur permettant de chômer le vendredi après-midi, alors que la plupart des salariés, en France, galèrent pour avoir des horaires de travail leur permettant d'être davantage présents auprès de leurs enfants...

Soit les musulmans qui fréquentent les mosquées ne travaillent pas et sont tous chômeurs ou retraités...